

**RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

Postulat Muriel Thalmann et consorts - Pour une analyse des effets et des conséquences de la crise sanitaire sensible au genre, notamment par rapport à la situation des indépendantes.

1. PREAMBULE

La Commission s'est réunie en visioconférence via le logiciel *Webex* le lundi 14 juin 2021.

Sous la présidence de Madame la Députée Alice Genoud, confirmée dans son rôle de présidente et de rapporteuse, elle était composée de Mesdames les Députées Christine Chevalley, Muriel Thalmann et Marion Wahlen ainsi que de Messieurs les Députés Jean-Christophe Birchler, Cédric Echenard et Cédric Weissert.

Ont également participé à cette séance Monsieur Philippe Leuba, Chef du Département de l'économie, de l'innovation et du sport (DEIS) ; ainsi que Madame Françoise Favre, Cheffe du Service de l'emploi (SDE).

Monsieur Florian Ducommun, Secrétaire de commissions parlementaires au Secrétariat général du Grand Conseil (SGC), a rédigé les notes de séance et en est vivement remercié.

2. POSITION DE LA POSTULANTE

Madame la postulante mentionne que la crise sanitaire a particulièrement touché les femmes, comme le montrent les premiers résultats de l'étude COVID-19 du Panel suisses des ménages (PSM)¹. Les femmes travaillent davantage dans les secteurs touchés par la crise. Ainsi, 65% des indépendantes ont été affectées par les mesures prises pour lutter contre la COVID-19 contre 29% des indépendants. Elles ont aussi plus recouru au chômage partiel.

Elle révèle également que les indépendantes sont plus exposées aux risques financiers que les indépendants. Pour la postulante, ceci démontre qu'il est important qu'une collectivité publique se pose la question pour chaque mesure de son impact envers les femmes et les hommes.

Une demande de ce type avait été introduite il y a quelques années par le biais d'un postulat qui demandait qu'une approche sensible au genre soit mise en place pour toute nouvelle mesure de politique publique.

Au vu des résultats de l'étude et de cet autre postulat, il est nécessaire pour la postulante d'effectuer une analyse des effets et conséquences de la crise avec une approche sensible au genre, pour savoir si le système de soutien mis en place par le Conseil fédéral est équitable sur cette question et si non, comment améliorer cette équité.

3. POSITION DU CONSEIL D'ETAT

Monsieur le Conseiller d'Etat annonce en préambule que certaines demandes du postulat pourraient poser des problèmes à l'administration, en termes de difficulté de réalisation. Il reprend point par point les quatre demandes du postulat avec les ajouts de Madame la Cheffe du SDE.

¹ [First results of the Swiss Household Panel – Covid-19 Study](#), site web du FORS – Centre de compétences suisse en sciences sociales, pdf., 51 pp.

1) Une série d'aides déployées par la Confédération et le Canton ne prennent pas en compte statistiquement le genre. Par exemple, pour les réductions d'horaire de travail (RHT) il n'est pas possible de connaître précisément qui est indemnisé. Pour savoir le pourcentage, il faudrait reprendre toutes les décisions prises par les caisses de chômage puis demander à l'ensemble des entreprises qui a touché ou non les RHT. Au vu du nombres d'entreprises et de personnes, cela représenterait un très grand travail. Monsieur le Conseiller d'Etat ajoute que tout le monde a droit aux aides, femme ou homme.

Pour les aides à fonds perdus (cas de rigueur, start-up, aides aux clubs sportifs), l'immense majorité des bénéficiaires sont des personnes morales. Il n'est pas possible de savoir de quel genre sont les personnes employées.

S'agissant des allocations pour perte de gain (APG), elles sont versées par les caisses AVS, et selon les connaissances de Monsieur le Conseiller d'Etat, il n'y a pas de recensement selon le genre.

2) Madame la Cheffe de Service de l'emploi donne des statistiques en termes de genre en ce qui concerne le taux de chômage :

- 14'100 personnes se trouvaient au chômage en avril 2019 (3,6%), contre 18'122 en avril 2021 (4,2%) – ce qui représente une hausse taux de chômage d'environ 30% ;
- 6'270 femmes étaient inscrites au chômage en avril 2019, contre 7'871 en avril 2021 – et donc une hausse quasiment corolaire de 26% ;
- la hausse du taux de chômage chez les hommes est un peu plus élevée puisqu'elle dépasse les 30% pendant cette période.

Quatre domaines d'activités sont ensuite présentés par le biais de tableaux Excel², à savoir : construction de bâtiments, commerce de détail, restauration, hébergement médico-social et social. Il en ressort donc que l'augmentation du taux de chômage est quasiment similaire pour les femmes ainsi que pour les hommes s'agissant de ces quatre secteurs.

3) Monsieur le Chef du DEIS mentionne que s'il s'agit des cas de rigueur, et comme dit précédemment, elles ne sont pas prises en compte.

4) Le Conseil d'Etat ne fait pas de différences entre femmes et hommes pour la distribution des aides.

4. DISCUSSION GENERALE

La postulante remercie les membres de l'administration pour les chiffres donnés et insiste sur l'importance d'avoir des statistiques pour être sûr que les politiques publiques ne creusent pas plus les inégalités. Des études sensibles au genre sont très importantes pour parer à certains biais.

Monsieur le Conseiller d'Etat remarque que le problème est structurel au marché du travail, avec des discriminations effectives entre homme et femme. La vraie réflexion doit être de comment répartir équitablement les femmes et les hommes dans les strates du marché du travail. Il ajoute qu'une grande partie de ces aides sont fédérales et que le Canton ne pourra pas agir dessus.

Plusieurs commissaires énoncent leur scepticisme quant au maintien de ce postulat, au vu du travail conséquent que cela demanderait à l'administration.

5. VOTE DE LA COMMISSION

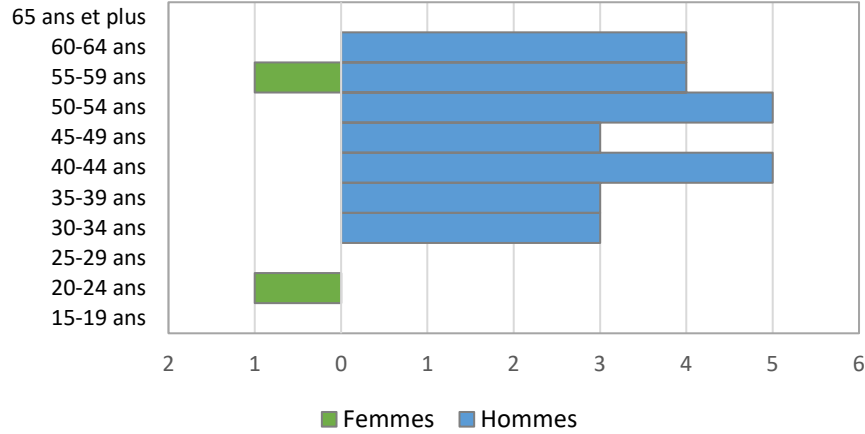
Dans la foulée de la discussion générale, la postulante décide de retirer son objet parlementaire, ce dont la Commission prend acte.

Lausanne, le 8 septembre 2021

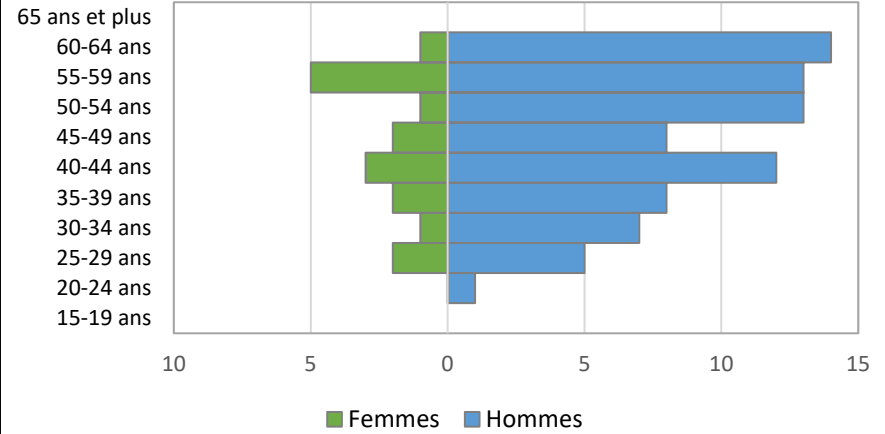
*La rapporteuse :
(Signé) Alice Genoud*

² En annexe au présent rapport de commission

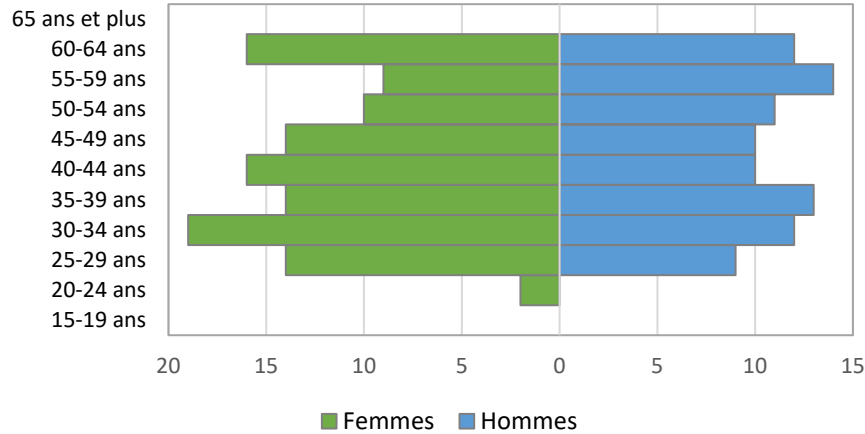
Chômeurs longue durée, Construction de bâtiments, avril 2019



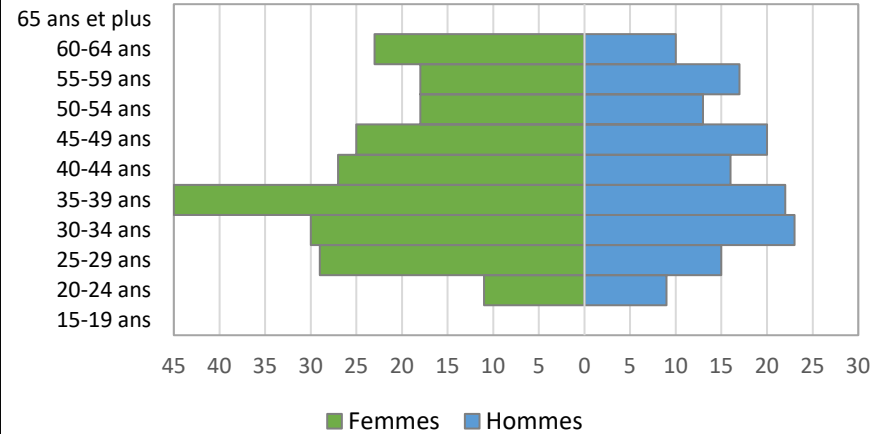
Chômeurs longue durée, Construction de bâtiments, avril 2021



Chômeurs longue durée, Commerce de détail (except. automobiles et motocycles), avril 2019



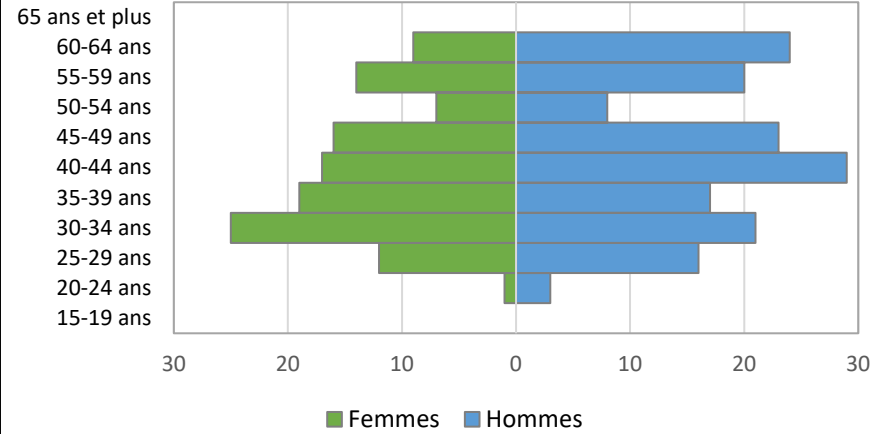
Chômeurs longue durée, Commerce de détail (except. automobiles et motocycles), avril 2021



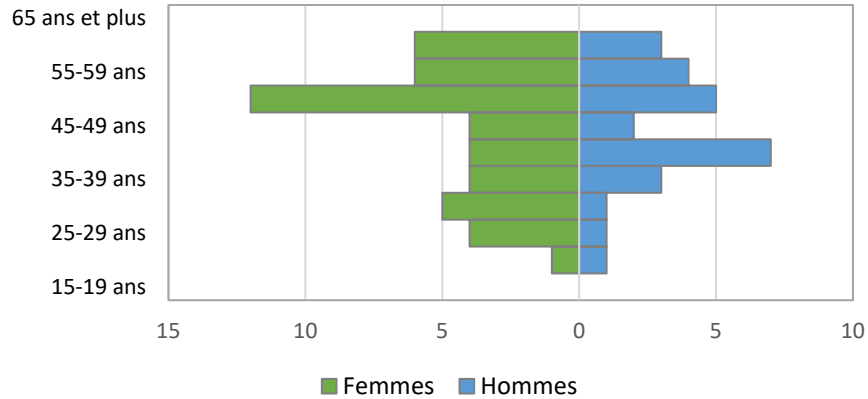
Chômeurs longue durée, Restauration, avril 2019



Chômeurs longue durée, Restauration, avril 2021



Chômeurs longue durée, Hébergement médico-social et social, avril 2019



Chômeurs longue durée, Hébergement médico-social et social, avril 2021

